
Dons en argenterie des dépouilles d'église du district de Saint-Claude (Jura), lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons en argenterie des dépouilles d'église du district de Saint-Claude (Jura), lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 109;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34418_t1_0109_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

12

Le district de Saint-Claude, département du Jura, par l'organe d'un commissaire, offre à la Convention 579 marcs 3 onces 7 gros d'argent, plusieurs pièces d'or et une pierre précieuse, estimée environ dix mille livres, provenant des églises de ses communes.

En rappelant qu'il a déjà envoyé à la monnaie plus de 500 marcs d'argent et plusieurs milliers de métal de cloches, il annonce qu'un troisième et dernier envoi d'argenterie ne tardera pas à prendre la même route; que toutes les cloches descendent aux fonderies. Il demande à porter le nom de Condat-la-Montagne (1). Le même commissaire dépose sur le bureau 60 liv. en numéraire, au nom des frères Rey, de Saint-Claude, et une tabatière d'argent, au nom de la veuve Janet, de la même commune: le tout pour les frais de la guerre. Il demande des subsistances (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3), renvoyé à la commission des subsistances et au comité d'instruction publique.

CLERC, commissaire du district (4).

Citoyens Représentants, Le district de St-Claude, département du Jura, m'a député vers vous, pour vous demander trois choses: La première, l'acceptation de son hommage et de l'argenterie de ses églises; la seconde, un autre nom et la troisième du pain.

Depuis longtemps le district de St-Claude, en vous invitant à rester au poste que vous indiquent les besoins de la chose commune, vous a témoigné sa reconnaissance pour les décrets sublimes qui ont fixé la République sur des bases inébranlables, il vous le répète: *Restez à votre poste.*

Nos prêtres voraces en abandonnant le sol de la Liberté n'ont pu entraîner dans leur fuite, les instruments de leur charlatanisme. Je vous les apporte, ces métaux extraits de nos sueurs serviront à nous rendre le bonheur que les apôtres du mensonge nous avoient ravi. A différentes fois le district de St-Claude a fait passer à la Monnaie environ 600 marcs d'argent accompagnés de plusieurs milliers de métal de cloches; aujourd'hui, il vous offre 579 marcs, 3 onces 7 gros d'argent, plusieurs pièces d'or, une pierre précieuse estimée 9 ou 10.000 livres, un dernier convoi d'argenterie sera bientôt en route pour la Monnaie, toutes nos cloches descendent aux fonderies, et au moment où je parle, le cadavre vermoulu appelé St-Claude, cadavre dont la horde monacale avoit tiré notre dénomination superstitieuse, doit être enterré, nous ne voulons plus souffrir parmi nous, rien qui nous rappelle le souvenir des persécutions des hommes. Que Saint-Claude, nom affreux pour l'homme libre disparoisse. Décrétez que notre district portera le nom de Condat-la-Montagne. Condat fut notre

premier nom, il est analogue à notre position géographique et la reconnaissance envers les hommes intrépides qui ont sauvé la France, nous inspire la seconde partie de notre nouvelle dénomination.

La nature semble avoir conjuré avec les prêtres pour nous ruiner. Des bois, des rochers, des torrents, des précipices, des terrains stériles, quelques landes défrichées, des neiges presque éternelles, forment toute la richesse de notre district. Dans les saisons les plus abondantes, il fournit à peine pour trois mois de nourriture à ses habitants. Cette année le peu d'orge et d'avoine que la réflexion brûlante de nos rochers n'avoit pas dévoré, a été en grande partie enseveli sous les neiges. Nous avons toujours tiré nos subsistances des districts et départements voisins; aujourd'hui, ils ne veulent ou ne peuvent plus rien nous fournir ou ils craignent de manquer eux-mêmes, ou les réquisitions émancipées d'autorité supérieure, les forcent à suspendre les effets de leur bonne volonté envers nous. Aujourd'hui nous éprouvons les horreurs de la famine aux portes de l'abondance. Jugez, Citoyens représentants, quel parti il nous restoit à prendre? Celui de recourir au père du peuple. C'est aussi celui que nous avons pris, et quand même nous ne serions pas assurés d'obtenir de vous les marques de la tendresse paternelle, nous ne jurerions pas moins de nous ensevelir sous nos rochers, plutôt que de jamais abandonner la liberté.

[Extraits des délibérations du distr.] [13 niv. II]

Présents les citoyens Grandjacquet (vice-présid.), Reverchon, Martin fils et Tissot (administr.), Comoy (adjoint), Lorain fils (agent nat.) et Mathieu (secrét.).

Un administrateur a dit: Il paroît par la lettre des administrateurs du district d'Orgelet que le district ne pourra suffire aux différentes réquisitions de subsistances qui lui sont faites par les représentants du peuple et particulièrement à celles qui sont faites en notre faveur par la Commission administrative.

Il est urgent de prendre des mesures pour pourvoir à l'approvisionnement de tout le district, jusqu'à présent, on s'est borné à des mesures particulières et le district d'Orgelet ne nous offrant plus de ressources, nous n'en avons d'autres que de nous adresser à la Convention nationale et à la Commission des subsistances. Elles ne verront pas avec indifférence une partie de la République livrée aux horreurs de la faim, tandis que d'autres regorgeoient de subsistances, elles verront au contraire avec sollicitude paternelle, le tableau de notre situation fâcheuse. Mais, hâtons-nous, n'attendons pas que des femmes, des enfants éplorés, que des vieillards sans force, épuisés par la faim viennent nous demander du pain. Chargés du soin de veiller à leurs intérêts, efforçons-nous de prévenir leurs besoins.

Envoyons à la Convention nationale l'or et l'argent de nos églises, invitons de nouveau les citoyens des campagnes à faire le sacrifice de ces hochets qui ne servent qu'à alimenter le luxe et l'orgueil des prêtres et qui métamorphosés en monnaie feront fleurir la République en dépit des fanatiques et des aristocrates.

(1) P.V., XXX, 269. Minute du p.-v. (C 290, pl. 919, p. 19). Mention dans *J. Fr.*, n° 495; *J. Sablier*, n° 1111.

(2) P.V., XXXI, p. 105.

(3) Bⁱⁿ, 12 pluv. (2^e suppl¹).

(4) C 290, pl. 919, p. 16, 17, 18.